

N° 01/iedf/DR/2022.

## Note à l'attention des étudiants de la 40<sup>ème</sup> promotion

**Objet :** Affectation chambres internat

L'ensemble des étudiants de la 40<sup>ème</sup> promotion concernés par l'hébergement à l'internat, sont appelé à s'organiser par binôme et dans certains cas par trinôme dans la limite des places disponibles par chambre, selon la répartition suivante :

### Filles :

**Bloc 01 :** (chambres à deux places)

16 chambres 

02 places / chaque chambre à deux
-----------------------------------

08 chambres 

01 place libre /chaque chambre à deux
---------------------------------------

**Bloc 09 :** (chambres à trois places)

04 chambres 

03places /chaque chambre à trois
----------------------------------

### Garçons : (chambres à deux places)

**Bloc 07 :** 05 chambres 

02 places / chaque chambre à deux
-----------------------------------

En effet, il vous est demandé de communiquer votre répartition souhaitée à l'administration au plus tard, le 06/01/2022 à 10h 00, faute de quoi l'administration procédera à une affectation d'office.

L'affectation définitive se fera éventuellement par voie de tirage au sort lors de la réunion qui aura lieu le 08/01/2022 à 14h 00 à distance (le lien vous sera communiqué ultérieurement).